

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 6 et 58.

[Texte]

LES VÉHICULES ACHETÉS POUR LES MINISTRES

Question n° 6—**M. Boudria:**

1. a) Combien le gouvernement a-t-il acheté de véhicules neufs pour les ministres depuis le 17 septembre 1984, b) de quels marque, modèle et année dans chaque cas?

2. a) Combien ont été remis en échange, b) de quels marque, modèle et année dans chaque cas?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services):

1. a)	Dix.	Marque	Modèle	Année
b)	Quantité			
	3	Oldsmobile	88	1985
	2	Pontiac	Parisienne	1985
	1	Buick	Le Sabre	1985
	1	Chevrolet	Caprice	1985
	1	Mercury	Grand Marquis	1985
	1	Oldsmobile	98	1984
	1	Ford	Crown Victoria	1984
2. a)	Aucun *			
b)	Sans objet			

*Note: Un Chrysler New Yorker, 1982, remplacé par un Oldsmobile 88, 1985, fut déclaré excédentaire et transféré aux Services de disposition du matériel du ministère des Approvisionnements et Services. Généralement, les véhicules ne sont plus remis en échange aux concessionnaires, mais sont déclarés excédentaires.

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT

Question n° 58—**M. Howie:**

Au cours de chacune des trois années consécutives les plus récentes pour lesquelles des chiffres sont disponibles, a) combien de femmes le gouvernement employait-il (à l'exception des sociétés de la Couronne), b) combien employait-il de personnes au total?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Le tableau ci-dessous présente le total des employés de la Fonction publique fédérale pour lesquels le Conseil du Trésor fait office d'employeur (tel que défini dans la partie I de l'annexe 1 de la Loi sur les Relations de travail dans la Fonction publique) ainsi que le nombre de femmes incluses.

	Total des employés*	Femmes*
Décembre 1981	230,118	92,578
Décembre 1982	234,201	96,087
Décembre 1983	234,866	96,799

*Ces chiffres ne comprennent pas les sociétés de la Couronne, les organismes qui possèdent le statut d'employeur distinct (comme le Conseil national de recherches, l'Office national du film), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ou le personnel militaire.

Ces chiffres réfèrent au nombre de personnes qui sont à l'emploi de la Fonction publique à un moment donné. Cepen-

Taxe d'accise—Loi

dant le Conseil du Trésor contrôle la taille de la Fonction publique au moyen de l'année-personne, c'est-à-dire l'emploi d'une personne à plein temps pendant un an ou l'équivalent, tel l'emploi de 12 personnes pendant un mois chacune.

[Français]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le Président, au nom du gouvernement, je désire proposer la deuxième lecture du projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise.

Le projet de loi donne effet à quelques-unes des politiques très positives annoncées par mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson) dans l'exposé économique qu'il a déposé le 8 novembre dernier. L'objectif de la mesure est de rétablir un peu de stabilité et de prospérité dans un certain nombre de secteurs économiques de notre pays, pays que nous aimons tous et que nous voulons tous voir redevenir une terre d'avenir.

Le projet de loi reprend également un certain nombre de mesures proposées par l'ancien gouvernement. Ce dernier s'était montré trop hésitant. Nous reprenons ces mesures aujourd'hui afin que ceux qu'elles concernent sachent à quoi s'en tenir avant de planifier l'an prochain.

Le gouvernement a cru bon d'inclure dans le projet de loi une réduction de la taxe sur l'essence pour les producteurs du secteur primaire, c'est-à-dire les agriculteurs, les pêcheurs, les forestiers et les exploitants miniers. Les députés se rappelleront peut-être que cette mesure avait été annoncée dès le 5 juillet à Prince-Albert. Nous reconnaissons ainsi que nos producteurs primaires contribuent énormément à l'économie canadienne. La réduction dont bénéficieront les producteurs primaires est de l'ordre de 3c. le litre ou de 13.6c. le gallon pour la taxe de vente et de 1.5c. le litre ou de 6.8c. le gallon pour la taxe d'accise. Ce qui représente au total une diminution de 4.5c. le litre et de plus de 20c. le gallon. Le tout entrant en vigueur le 1^{er} décembre 1984.